



## Rapport d'orientations budgétaires 2021 de la commune de Gétigné

### 1. CONTEXTE GÉNÉRAL : MODALITÉS DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le débat d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois avant l'adoption du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article D2312-3 du CGCT précise que le rapport comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

### 2. RÉTROSPECTIVE : FONCTIONNEMENT

Les chiffres 2020 sont basés sur les comptes de gestion provisoires mais concordants avec les données de la commune.

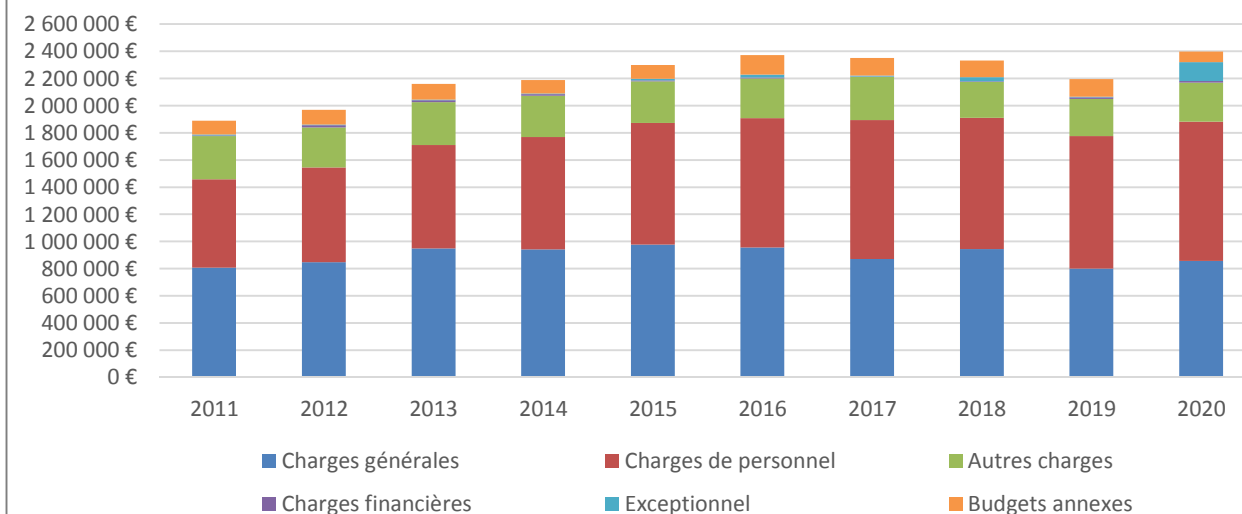
Les moyennes de la strate correspondent au seuil de population de 3 500 à 5 000 habitants.

#### 2.1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

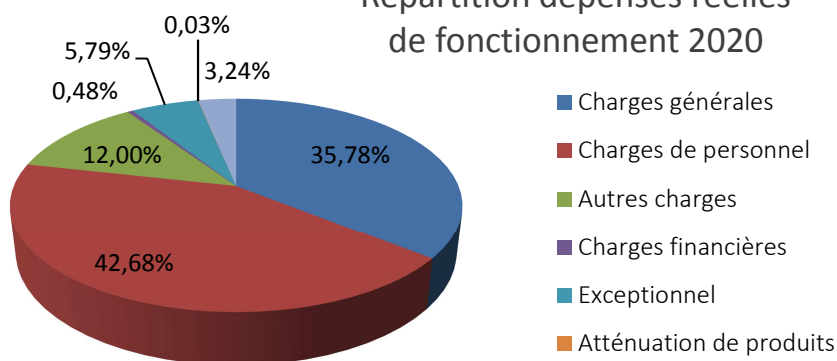
Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
011 – Charges à caractère général	871 068 €	943 263 €	800 368 €	858 297 €	7,24%
012 – Charges de personnel	1 022 643 €	965 798 €	974 683 €	1 023 920 €	5,05%
65 – Autres charges de gestion	318 197 €	264 411 €	273 575 €	287 967 €	5,26%
66 – Charges financières	3 155 €	5 859 €	12 982 €	11 440 €	-11,87%
67 – Charges exceptionnelles	5 098 €	30 949 €	3 950 €	138 784 €	3413,52%
014 – Atténuation de produits				725 €	
Subventions budgets annexes	131 514 €	122 100 €	130 657 €	77 776 €	-40,47%
<b>TOTAL DRF</b>	<b>2 351 675 €</b>	<b>2 332 380 €</b>	<b>2 196 215 €</b>	<b>2 398 910 €</b>	<b>9,23%</b>
Évolution	-0,85%	-0,82%	-5,84%	9,23%	

En 2018 les rattachements à l'exercice ont été beaucoup plus importants, la contre-passation en 2019 a un impact sur le niveau des charges générales.

### Dépenses réelles de fonctionnement 2011-2020



### Répartition dépenses réelles de fonctionnement 2020



## 2.2. Détail dépenses de fonctionnement par chapitre

### 2.2.1. Charges générales

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
011 - Charges à caractère général	871 068 €	943 263 €	800 368 €	858 297 €	7,24%

Des dépenses non prévues sont intervenues pour la COVID 19 avec la fourniture de produits d'entretien supplémentaires et de gel hydro alcoolique (environ 4 300 €) ainsi que l'acquisition de masques pour la population et les agents (22 191,47 €).

A l'inverse, il y a eu moins de repas servis au restaurant scolaire de mars à juin. La baisse des dépenses est estimée à 46 000 €. Par ailleurs, l'activité des services étant réduite, une légère baisse est constatée sur divers comptes notamment les fluides.

Un budget conséquent était prévu pour les travaux d'entretien de voirie mais il n'a pu être mis en œuvre que pour moitié.

## 2.2.2. Charges de personnel

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
012 - Charges de personnel	1 022 643 €	965 798 €	974 683 €	1 023 920 €	5,05%

En 2017, les charges de personnel ont nettement augmenté du fait de plusieurs longs arrêts maladie avec remplacements et de trois congés maternité.

La baisse en 2018 s'explique par des vacances de poste en l'attente de recrutement, le transfert d'un agent au service ADS ainsi que la fin des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en juillet 2018.

De plus, le jour de carence a été réinstauré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (concerne traitement indiciaire et régime indemnitaire).

En 2019, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place avec une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA). Le régime indemnitaire est désormais étendu à tous les contractuels et le CIA a été versée pour la première fois en décembre 2019 à une majorité d'agents.

Un poste a été créé au 1<sup>er</sup> février 2020 au sein du service technique avec notamment l'entretien de l'espace Bellevue suite à la reprise en régie de la gestion de ces salles.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, le ménage de l'accueil périscolaire est assuré en régie mais il s'agit d'heures complémentaires.

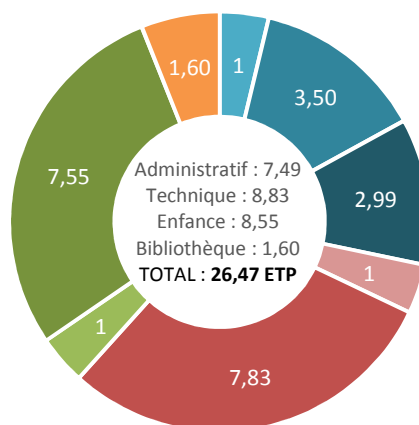
Les effectifs en équivalent temps plein sont stables :

	Administratif	Technique	Enfance	Bibliothèque	TOTAL
2017	8,77	8,08	8,67	1,89	<b>27,41</b>
2018	7,56	7,75	8,86	1,60	<b>25,77</b>
2019	7,13	7,98	8,62	1,60	<b>25,33</b>
2020	7,49	8,83	8,55	1,60	<b>26,47</b>

Les heures complémentaires ou supplémentaires ne sont pas comptabilisées dans ce tableau, il s'agit uniquement des postes pourvus. La fin des TAP en juillet 2018 n'a pas d'impact sur les effectifs, le temps réalisé par les agents était rémunéré en heures complémentaires.

### Equivalent Temps Plein 2020

- Administratif Cat. A
- Administratif Cat. B
- Administratif Cat. C
- Technique Cat. B
- Technique Cat. C
- Enfance Cat. B
- Enfance Cat. C
- Bibliothèque Cat. C



Aux effectifs de la commune, il faut ajouter les charges pour le personnel extérieur :

- Police : 0,25 ETP. Poste mutualisé avec Clisson et Gorges (environ 10 000 € / an)
- Des remplacements en accueil périscolaire et au restaurant scolaire via SEMES
- Des contrats avec Sport 44 pour la mise en œuvre du sport adapté
- Des contrats via le GUSO pour le festival des Petites Chapelles
- Ponctuellement, des missions de l'archiviste du centre de gestion (dernière intervention en 2018).

Les charges de personnel de la commune sont bien maîtrisées.

La part des dépenses de personnel reste plus faible que la moyenne de la strate : 274 € / habitant en 2020 pour la commune (446 € pour la strate en 2019). Certaines prestations ne sont pas faites en régie comme la cuisine du restaurant scolaire ou l'entretien des espaces verts. Il y a donc de grande disparité entre les communes selon les services proposés et le mode de gestion choisie.

### 2.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
65 - Autres charges de gestion	318 197 €	264 411 €	273 575 €	287 967 €	5,26%
66 - Charges financières	3 155 €	5 859 €	12 982 €	11 440 €	-11,87%
67 - Charges exceptionnelles	5 098 €	30 949 €	3 950 €	138 784 €	3413,52%
014 – Atténuation de produits				725 €	
Subventions budgets annexes	131 514 €	122 100 €	130 657 €	77 776 €	-40,47%

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » comprend les indemnités des élus, les participations et subventions dont le contrat d'association avec l'école privée.

Avec le changement de strate lors du renouvellement des mandats municipaux, le volume d'indemnités des élus est en hausse.

Ce chapitre inclut également les participations aux budgets annexes (CCAS et Espace Bellevue). Pour le budget annexe Espace Bellevue, la subvention maximale était fixée à 100 000 € ; environ 66 000 € ont été nécessaires du fait de l'annulation de nombreux spectacles.

Le chapitre 66 « charges financières » inclut les intérêts des emprunts et les ICNE (intérêt courus non échus). Il reste très faible pour la commune.

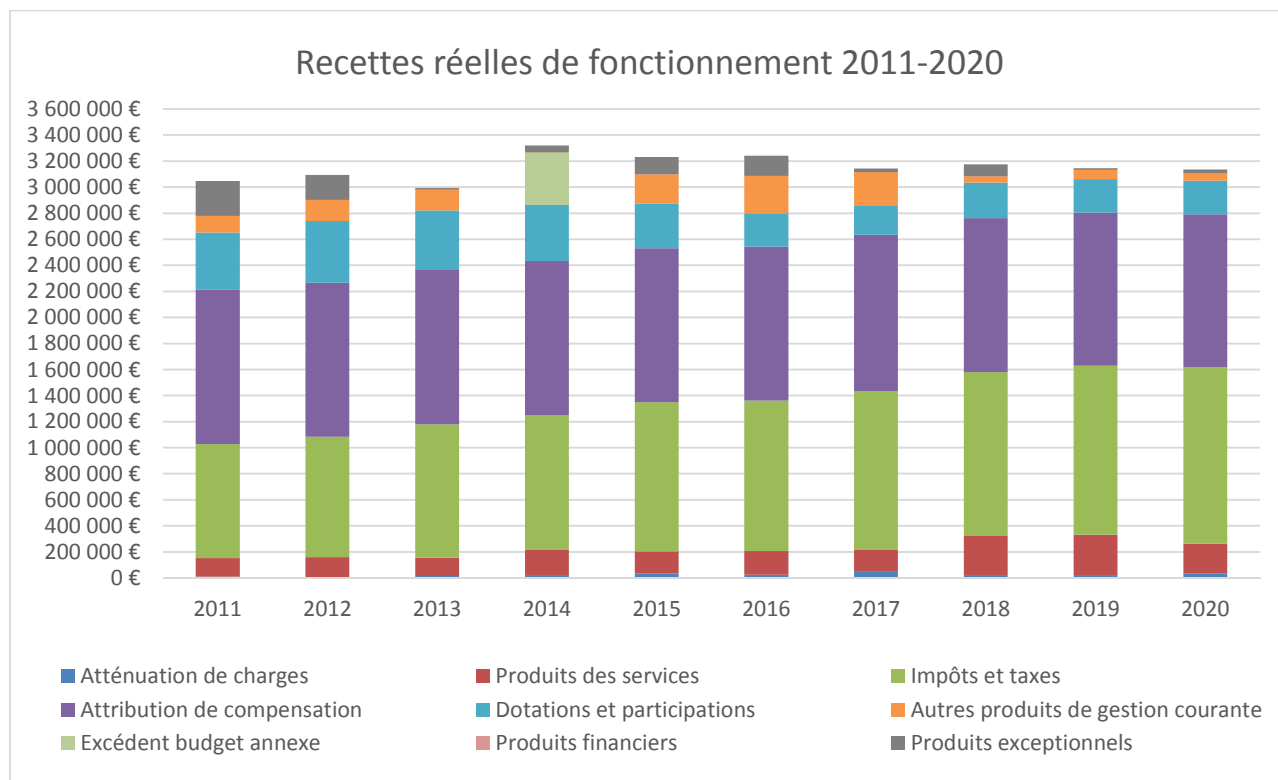
En charges exceptionnelles (chapitre 67), apparait le transfert des résultats de l'assainissement de 134 848,17 € à la communauté d'agglomération, suite à la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Outre ce reversement, le chapitre comprend peu de dépenses et permet le paiement de sommes inhabituelles comme des annulations de titres sur exercice antérieur, des subventions exceptionnelles ou des secours et dots.

Les atténuations de produits (chapitre 014) concernent les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs. Ces sommes étaient jusqu'en 2019 déduites des contributions directes.

### 2.3. Recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
013 - Atténuation de charges	47 562 €	23 257 €	21 488 €	34 613 €	61,08%
70 - Produits des services	170 946 €	298 250 €	311 422 €	228 992 €	-26,47%
73 - Impôts et taxes (sauf 7321)	1 212 998 €	1 259 228 €	1 296 540 €	1 353 449 €	4,39%
7321- Attribution de compensation	1 202 251 €	1 181 793 €	1 173 449 €	1 173 449 €	0,00%
74 - Dotations et participations	220 695 €	271 230 €	258 151 €	258 590 €	0,17%
75 - Autres prod. de gestion courante	261 737 €	50 365 €	71 400 €	58 752 €	-17,71%
76 - Produits financiers	2 €	2 €	2 €	2 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	27 677 €	92 003 €	13 004 €	27 709 €	113,08%
<b>TOTAL RRF</b>	<b>3 143 870 €</b>	<b>3 176 128 €</b>	<b>3 145 456 €</b>	<b>3 135 557 €</b>	<b>-0,31%</b>
Évolution	-3,04%	1,03%	-0,97%	-0,31%	



Les produits issus de la fiscalité et les dotations, représentant 89 % des recettes, sont conformes aux prévisions. Seuls les produits de service ont diminué, ceci s'expliquant par la baisse d'activités du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire de mars à juin (perte estimée de 74 000 €). Ce déficit est compensé par le reste des produits et par quelques recettes exceptionnelles supplémentaires.

## 2.4. Détail recettes réelles de fonctionnement par chapitre

Les recettes détaillées ci-dessous sont non exhaustives.

### 2.4.1. Impôts et taxes

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
73 - Impôts et taxes (sauf 7321)	1 212 998 €	1 259 228 €	1 296 540 €	1 353 449 €	4,39%

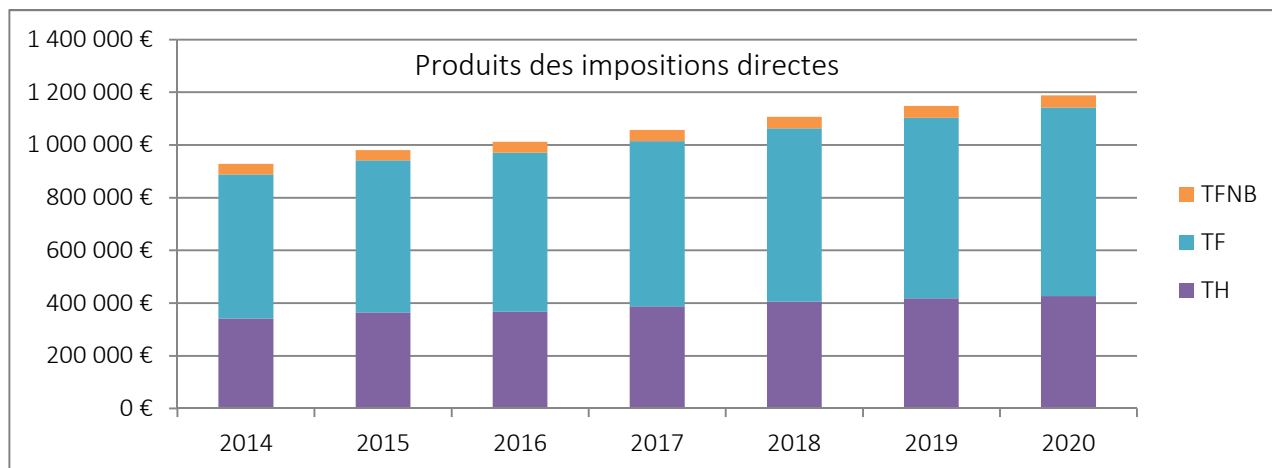
#### 2.4.1.1. Contributions directes (selon état 1288)

Intitulé		2017	2018	2019	2020	Moyenne strate (2019)	2019/2020
Taxe d'habitation (TH)	Base	3 412 637 €	3 506 674 €	3 575 935 €	3 652 171 €	14,26 %	2,13 %
	Produit (taux)	387 334 € (11,35 %)	406 073 € (11,58 %)	418 384 € (11,70 %)	427 304 € (11,70 %)		2,13 %
							1,00 %
Taxe foncière propriétés bâties (TF)	Base	4 327 372 €	4 445 148 €	4 585 902 €	4 738 559 €	18,93 %	3,33 %
	Produit (taux)	627 514 € (14,50 %)	657 525 € (14,79 %)	685 106 € (14,94 %)	715 097 € (15,09 %)		4,38 %
							1,00 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	Base	97 283 €	97 918 €	99 867 €	100 896 €	48,91 %	1,03 %
	Produit (taux)	42 192 € (43,37 %)	43 319 € (44,24 %)	44 621 € (44,68 %)	45 534 € (45,13 %)		2,05 %
							1,01 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 057 040 €</b>	<b>1 106 917 €</b>	<b>1 148 111 €</b>	<b>1 187 935 €</b>		

Population	3 635 hab.	3 675 hab.	3 683 hab.	3 734 hab.	
Produit des impositions directes / population	291 €	301 €	312 €	318 €	454 €

Une augmentation des taux de 1% a eu lieu en 2020, à l'exception du taux de la TH qui a été figé pour 2020. Pour rappel, le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale d'environ 80 % des foyers les plus modestes, s'est effectué de manière progressive.

Les pertes de recettes sont compensées par l'Etat pour la partie de la TH concernée par le dégrèvement.



#### 2.4.1.2. Attribution de compensation (AC)

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
7321- Attribution de compensation	1 202 251 €	1 181 793 €	1 173 449 €	1 173 449 €	0,00%

Le montant est basé sur celui de taxe professionnelle auparavant perçu par la commune et corrigé du montant des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

L'AC a diminué en 2018 suite aux transferts des sentiers de randonnée (investissement : création et aménagement), de l'instruction de l'Application du Droit des Sols (ADS), de la GEMAPI (dont la lutte contre les nuisibles aquatiques), des transports scolaires et urbains, de la jeunesse (animation des espaces jeunes) et culture (Cep party). En 2019, les écoles de musique ont été transférées.

Le montant de 1 173 449,29 €, est le même qu'en 2019 car la compétence enfance transférée ne concernait que les communes qui appartenaient à la commune de communes Sèvre Maine et Goulaine.

Cette recette constitue en 2020, 37,42 % des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une ressource très importante pour la commune, fruit d'un niveau élevé de taxe professionnelle perçue au moment de la mise en place de la TPU (taxe professionnelle unique) et du transfert aux intercommunalités en 2001.

Un débat intervient régulièrement à la communauté d'agglomération sur la répartition entre les communes membres de cette AC car certaines communes ont désormais un montant d'attribution négatif et ce montant ne reflète plus forcément le poids économique de chacun.

#### 2.4.1.3. Autres recettes fiscales

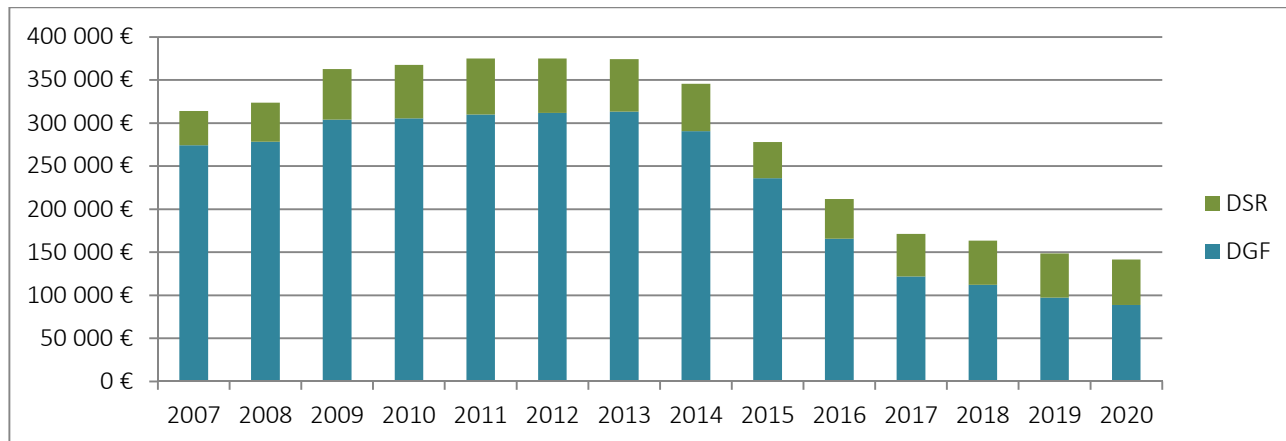
Depuis 2018, l'intercommunalité n'est plus bénéficiaire du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) compte tenu de taux d'effort fiscal. Une dégressivité a cependant été mise en place avec 85 % en 2018, 70 % en 2019 et 50 % en 2020.

La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière a quant à elle augmenté ces quatre dernières années, avec une variation moyenne de plus 20 % environ, soit un total de 112 201 € en 2020.

## 2.4.2. Dotations et participations

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
74 - Dotations et participations	220 695 €	271 230 €	258 151 €	258 590 €	0,17%

### 2.4.2.1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR)



A partir de 2014, l'Etat a limité la progression de la DGF et instauré une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques jusqu'en 2017.

L'impact de la baisse des dotations est moins marqué pour les communes qui bénéficient de péréquation pour compenser la faiblesse de leurs ressources. Il est précisé que la commune ne perçoit pas de DNP (Dotation Nationale de Péréquation).

### 2.4.2.2. Récupération de la TVA (fonctionnement)

La TVA des dépenses de voirie et d'entretien des bâtiments publics peut être récupérée via le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Ce dispositif s'applique à compter des dépenses de fonctionnement 2016. Ce montant varie d'une année à l'autre en fonction des dépenses éligibles et réalisées en n-2.

Elle représente en 2020, environ 15 800 €. Sont pris en compte des travaux de peinture, réfection de sols, plomberie, électricité, de consolidation de la voirie. Sont exclus les frais de maintenance, nettoyage, balayage des voies...

### 2.4.2.3. Autres dotations

Le contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales a été renouvelé pour 2018-2021 (environ 25 000 € par an). Il faut de plus ajouter les prestations de services versées par la CAF pour l'accueil périscolaire (25 000 € également).

Pour la première période de confinement de 2020, la CAF s'est basée sur les effectifs de l'année précédente pour verser ces prestations afin de ne pas léser les gestionnaires.

## 2.4.3. Autres recettes

Intitulé	2017	2018	2019	2020	2019/2020
013 - Atténuation de charges	47 562 €	23 257 €	21 488 €	34 613 €	61,08%
70 - Produits des services	170 946 €	298 250 €	311 422 €	228 992 €	-26,47%
75 - Autres prod. de gestion courante	261 737 €	50 365 €	71 400 €	58 752 €	-17,71%
76 - Produits financiers	2 €	2 €	2 €	2 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	27 677 €	92 003 €	13 004 €	27 709 €	113,08%

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont en augmentation en 2020 du fait principalement d'un agent en congé maladie depuis plus d'un an et d'un congé maternité précédé d'une période d'arrêt maladie.

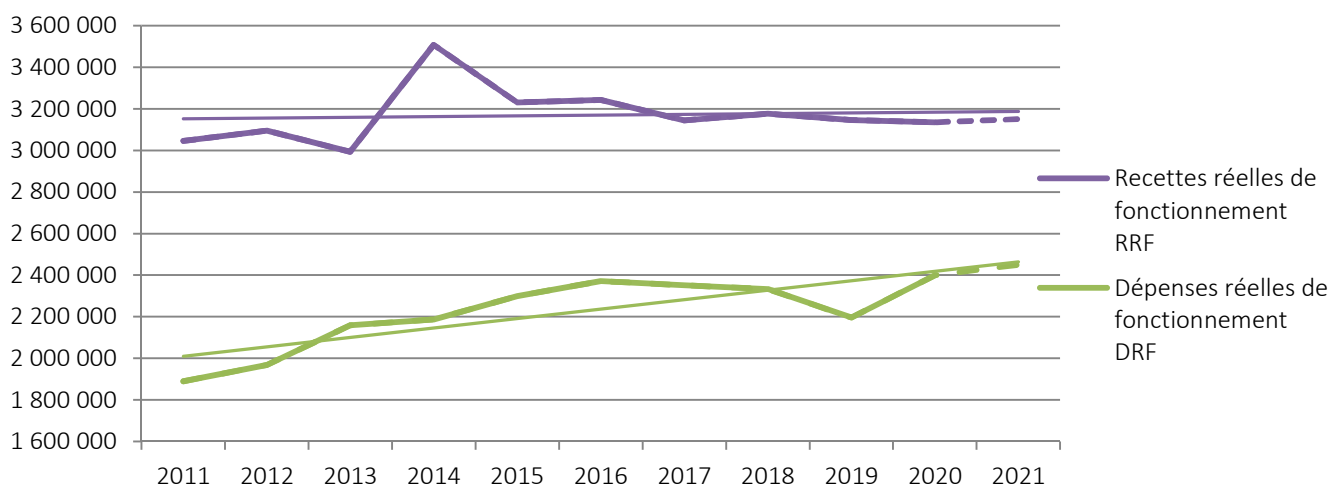
Outre les redevances et droits des services périscolaires, le montant des produits des services (chapitre 70) est similaire : cimetière, occupation du domaine public...

De même pour le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », il y a peu de changement sur les revenus des immeubles.

Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) sont plus importants du fait de la vente de petits terrains, du remboursement de l'incendie des loges de l'Espace Bellevue (près de 11 000 € en 2020) et de la participation de l'Etat pour l'acquisition de masques (3 850 €).

## 2.5. Autofinancement

### 2.5.1. Résultat section de fonctionnement



### 2.5.2. Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF nette inclut le remboursement des emprunts comme dépenses obligatoires.

L'épargne brute peut être corrigée des charges et produits exceptionnels (vente de terrains ou remboursement d'assurances). On obtient ainsi le réel autofinancement de la commune (CAF nette corrigée).

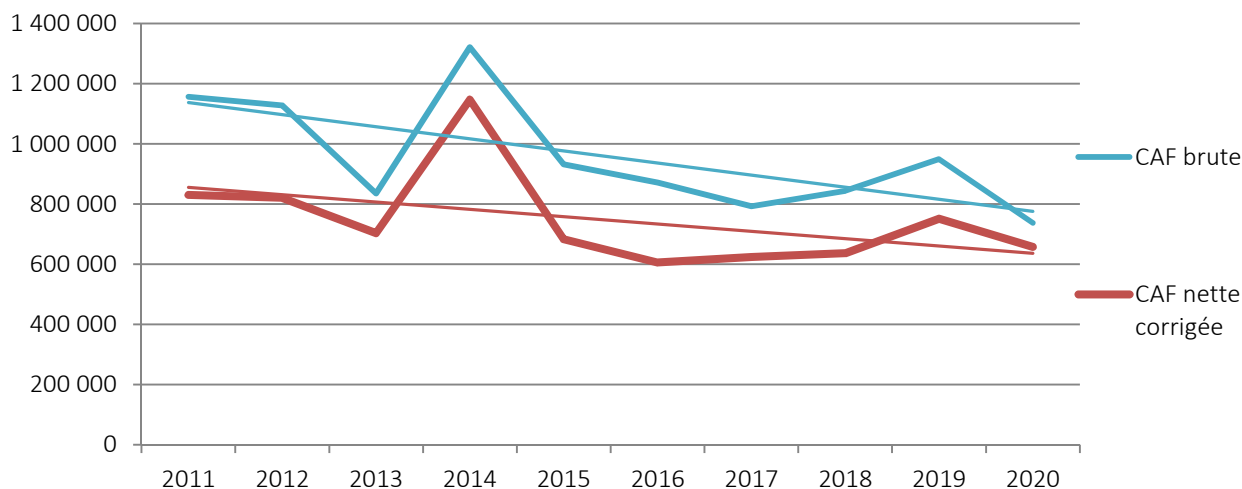
Pour 2020, l'impact du transfert des résultats du budget d'assainissement vers la communauté d'agglomération est déduit dans le calcul de la CAF nette corrigée.

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonct. (DRF)	2 371 821 €	2 351 675 €	2 332 380 €	2 196 215 €	2 398 910 €
Recettes réelles de fonct. (RRF)	3 242 464 €	3 143 870 €	3 176 128 €	3 145 456 €	3 135 557 €
CAF brute	870 643 €	792 195 €	843 748 €	949 241 €	736 647 €
Remboursement des emprunts	132 308 €	146 253 €	146 561 €	189 477 €	189 986 €
CAF nette	738 335 €	645 942 €	697 187 €	759 764 €	546 661 €
Recettes exceptionnelles	154 754 €	27 677 €	92 003 €	13 004 €	27 709 €
Dépenses exceptionnelles	21 340 €	5 098 €	30 949 €	3 950 €	138 784 €
CAF nette corrigée	604 921 €	623 363 €	636 133 €	750 710 €	657 737 €



La capacité d'autofinancement est importante et donne de la marge de manœuvre à la commune pour investir sans emprunt.

Depuis 2016, hormis 2019 où le niveau de dépenses était plus faible, la CAF nette corrigée est plutôt stable.



### 3. RÉTROSPECTIVE : INVESTISSEMENT

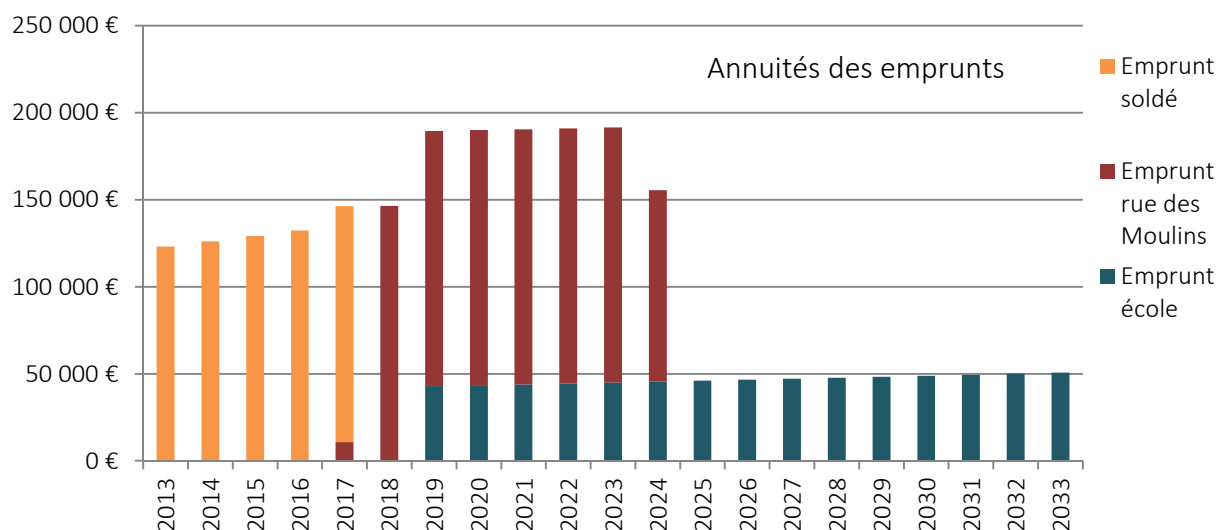
	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunts et dettes assimilés	132 308 €	146 253 €	146 561 €	189 477 €	189 986 €
Équipements	1 436 935 €	651 101 €	2 087 779 €	2 817 010 €	512 348 €
Autres dépenses réelles d'invest.*	0 €	300 €	620 €	900 €	34 321 €
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES D'INVEST.</b>	<b>1 569 243 €</b>	<b>797 654 €</b>	<b>2 234 959 €</b>	<b>3 007 387 €</b>	<b>736 655 €</b>
Emprunts et dettes assimilés	0 €	1 000 000 €	700 000 €	0 €	0 €
Subventions	90 304 €	32 217 €	246 198 €	302 512 €	507 183 €
Dotations (sauf 1068)	146 538 €	166 495 €	266 394 €	135 715 €	341 483 €
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	932 042 €	794 608 €	763 885 €	721 748 €	906 529 €
Autres recettes réelles d'invest.	27 019 €	920 €	1 220 €	13 118 €	300 €
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVEST.</b>	<b>1 195 903 €</b>	<b>1 994 241 €</b>	<b>1 977 697 €</b>	<b>1 173 092 €</b>	<b>1 755 495 €</b>

\* Il s'agit du transfert du résultat d'investissement de l'assainissement à Clisson Sèvre Maine Agglo en 2020 et des remboursements de cautions aux locataires.

#### 3.1. Dépenses d'investissements

##### 3.1.1. Dépenses d'investissement (hors programme)

Les dépenses hors programme d'équipement sont essentiellement constituées du remboursement des annuités de la dette. Le montant 2020 est quasiment identique à 2019, de même jusqu'en 2023 si aucun nouvel emprunt n'est réalisé. L'emprunt de la rue des Moulins se termine en 2024 (durée de 7 ans) et celui de l'école, en 2033 (durée de 15 ans).



### 3.1.2. Programmes d'investissements

Peu de nouveaux programmes étaient prévus en 2020, s'agissant d'une année de renouvellement de mandat et après la fin de la réhabilitation et extension de l'école en 2018-2019 (opération de 2 600 000 € TTC) et l'aménagement de la rue des Moulins en 2017-2018 (1 400 000 € TTC).

Des crédits avaient été prévus pour des réserves foncières (350 000 €) et l'aménagement du bourg (228 500 €) et n'ont pas été utilisés.

En 2020, les investissements concernent divers bâtiments : rénovation du moulin au Moulin Neuf, extérieur et clôture de l'école maternelle, couverture de la chapelle Sainte-Anne. Le programme le plus important est la fin de l'aménagement du giratoire de la Foulandière (200 000 € sur les 620 000 € TTC de l'opération).

Une partie des investissements a également été dédiée à du renouvellement de matériel : acquisition d'un fourgon électrique, une auto-laveuse, du matériel informatique, matériel ou équipement pour différentes structures. L'installation de bornes wifi s'est également faite sur cet exercice.

### 3.1.3. Restes à réaliser 2020 (dépenses et recettes)

Opérations :	RAR dépenses 2020
Opération 31 – Bâtiments communaux : portes coupe-feux, couverture presbytère, menuiserie bâtiment rue de l'Artisanat, maîtrise d'œuvre et travaux (lots 1, 3, 5, 6, 7, et 8) bâtiment au 1 rue de l'Aire Bidu	206 903,03 €
Opération 42 – Photocopieur mairie, micros Bellevue	6 776,60 €
Opération 43 – Acquisition 8 place du Fournil	115 000,00 €
Opération 47 – Restauration beffroi Eglise	19 198,08 €
Opération 48 – Voirie : panneau, réseau téléphonique giratoire Foulandière	4 066,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>351 943,91 €</b>
Opérations :	RAR recettes 2020
Opération 31 – Bâtiments communaux : DETR commerce rue Aire Bidu	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>

### 3.2. Recettes d'investissement

#### 3.2.1. Subventions

Il s'agit de subventions sollicitées par la commune auprès de collectivités ou de l'Etat pour des programmes d'investissements.

Les soldes des subventions pour les travaux de l'école ont été obtenus : DETR, région, département, communauté d'agglomération (493 683 € versés en 2020 sur un total de subventions de 933 677 € pour cette opération).

Ont également été obtenues, une aide de 12 500 € pour les installations WIFI et 1 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales pour un développement du logiciel enfance « portail familles ».

#### 3.2.2. Dotations

##### 3.2.2.1. Récupération de la TVA (investissement)

Les recettes du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de l'année 2020 correspondent aux dépenses d'investissement de l'année 2018. Compte tenu des travaux importants de la rue des Moulins et du démarrage des travaux de l'école, le montant du FCTVA approche les 310 000 €.

Les recettes étaient pour ce compte de 117 807 € en 2017, 206 479 € en 2018 et 86 312 € en 2019.

##### 3.2.2.2. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (ancienne Taxe Locale d'Equipeement jusqu'en 2015) est d'environ 50 000 € de 2017 à 2019 et seulement de 31 500 € en 2020 du fait de la baisse des constructions ces deux dernières années. Avec la révision du Plan Local d'Urbanisme, de nouveaux permis de construire ont été délivrés mais les constructions en ZAC ne sont pas concernées par le paiement de cette taxe.

Les versements s'effectuent à 12 et 24 mois après obtention de l'autorisation d'urbanisme.

##### 3.2.2.3. Divers

Une dotation de 6 520 € a été perçue en 2020 suite à l'organisation du recensement de la population.

## 4. RÉTROSPECTIVE : RÉSULTATS 2020

	Dépenses	Recettes	Solde 2020
Fonctionnement	2 507 498,56 €	3 144 268,27 €	<b>636 769,71 €</b>
Investissement	801 574,67 €	1 920 292,72 €	<b>1 118 718,05 €</b>
Report fonct. (compte 002)		138 690,16 €	<b>138 690,16 €</b>
Report invest. (compte 001)		20 596,40 €	<b>20 596,40 €</b>
TOTAL	3 309 073,23 €	5 223 847,55 €	<b>1 914 774,32 €</b>
RAR 2020	351 943,91 €	60 000,00 €	<b>-291 943,91 €</b>
TOTAL avec RAR	3 661 017,14 €	5 283 847,55 €	<b>1 622 830,41 €</b>

## 5. DETTE

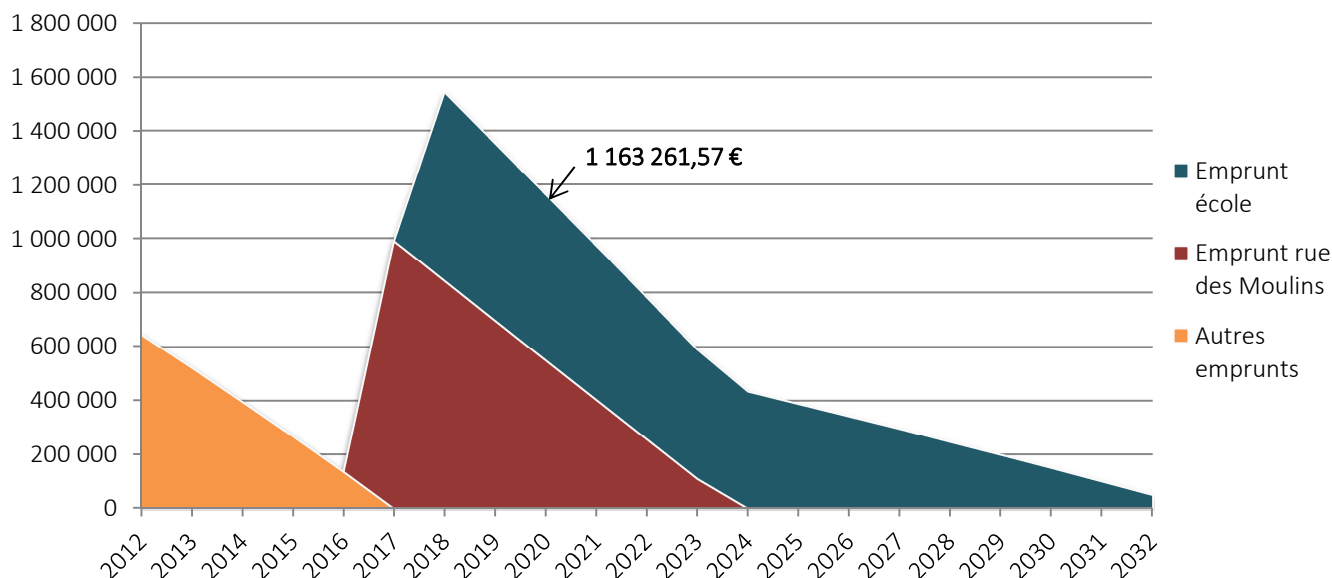
### 5.1. Encours de la dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette se situait à 1 163 261,57 €. L'encours maximum a été atteint en 2018 avec un montant de 1 542 724,87 €.

Deux emprunts sont actuellement en cours :

- Rue des Moulins 2017 : 1 000 000 € sur 7 ans à taux fixe de 0,65%
- Ecole élémentaire Cousteau 2018 : 700 000 € sur 15 ans, à taux fixe de 1,18 %.

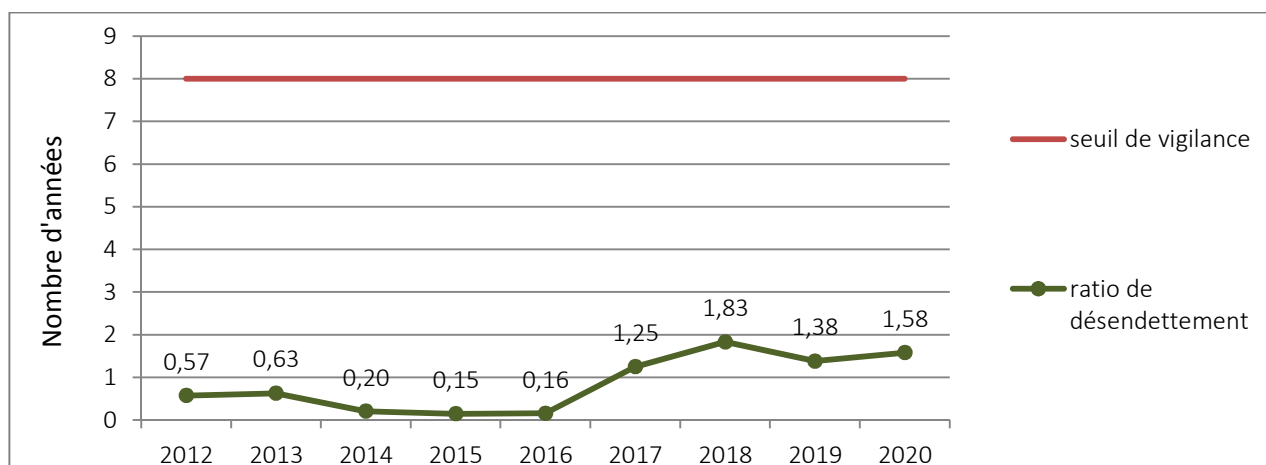
Il n'est pas prévu de nouvel emprunt pour 2021, l'encours sera donc de 972 760,69 € au 31 décembre 2021.



### 5.2. Capacité de désendettement

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale.

Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute.



**6. RATIOS**

	2018	2019	2020	Moyenne strate 2019	
	<i>Population prise en compte</i>				
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	635 €	596 €	642 €	927 €
2	Produits des impositions directes / population	301 €	312 €	318 €	454 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	864 €	854 €	840 €	1 069 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	568 €	765 €	137 €	372 €
5	Encours de la dette / population	420 €	367 €	312 €	751 €
6	DGF / population	44 €	40 €	38 €	147 €
7	Dépenses de personnel / DRF	40,26%	44,38%	42,68%	48,11%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / RRF	81,18%	82,29%	82,57%	93,92 %
9	Dépenses d'équipement brut / RRF	66,58%	89,56%	16,34%	34,80 %
10	Encours de la dette / RRF	48,57%	43,02%	37,10%	70,25 %

Seuls les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour notre strate, les ratios 7 à 10 l'étant pour les communes de 10 000 habitants et plus.

Les montants 2019 de la strate proviennent des données DGFIP pour communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).

**7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL****7.1. Orientations fonctionnement**

L'autofinancement pour l'année 2021 se traduira par le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (comptes 023 et 021).

**7.1.1. Évolution des dépenses 2021**

➤ Il n'y a pas d'orientations particulières sur les charges générales si ce n'est le maintien d'un niveau important de crédits pour l'entretien des bâtiments et la voirie.

Des crédits sont à prévoir pour l'acquisition de masques pour les enfants scolarisés et les agents.

➤ Compte tenu des évolutions de carrière, d'avancements d'échelon et de grade, il est nécessaire d'augmenter chaque année les charges de personnel. Des hausses de taux de cotisation (médecine préventive, accident de travail) augmentent aussi les charges patronales.

Il sera nécessaire de régulariser la situation d'un agent qui pourrait être placé en longue maladie. De ce fait, il faut verser le complément de traitement qui n'a pas été perçu lorsque l'agent était en congé maladie ordinaire sur une période d'environ une année et demie.

De plus, un renfort d'un an au sein des services techniques a été décidé par la création d'un poste en conseil municipal. 30 000 € sont à prévoir pour une année (à proratiser selon la date d'arrivée).

Des réflexions sont en cours pour faire évoluer le service de police. Ceci pourrait avoir une conséquence sur les effectifs de la commune et la prise en charge directe du traitement. Pour ce type de poste, un ETP correspond à environ 40 000 € par an.

➤ La participation aux budgets annexes pourrait être plus importante pour le CCAS (prise en charge des subventions sociales) et l'Espace Bellevue (report de spectacles). A prévoir pour ces deux budgets, 150 000 € au lieu de 115 000 €.

*Cf. point 7.1 budget annexe Bellevue.*

➤ Une enveloppe de 65 000 € est proposée en charges exceptionnelles pour le versement d'une aide aux licenciés gétinois de club sportif ou association culturelle pour les adhésions à la rentrée 2021.

## 7.1.2. Évolution des recettes 2021

Les recettes de fonctionnement sont au global assez stables. Quelques variations sont à noter mais sans trop d'impact en comparaison avec le réel 2020.

- Les atténuations de charges seront en augmentation par rapport au prévisionnel 2020 afin de tenir compte des remboursements d'assurance pour l'agent qui pourrait être en longue maladie.
- Une prudence sera apportée sur l'évaluation des redevances des services du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. Ce chapitre sera donc en baisse par rapport au budget prévisionnel 2020.
- La commune avait fait le choix d'augmenter chaque année les taux de fiscalité. Désormais, il n'est plus possible de faire varier le taux de la taxe d'habitation. Les bases fiscales augmentent mécaniquement avec les nouvelles constructions. Elles seront connues vers la fin mars.  
Il est difficile de prévoir les produits à recevoir compte tenu des évolutions annoncées qui prennent notamment en compte :
  - la notification du coefficient correcteur destiné à équilibrer le nouveau panier de ressources des communes et ses effets en versement ou contribution ;
  - les données de la taxe d'habitation des résidences non principales
  - les bases communales de taxe foncière sur les propriétés bâties avec neutralisation des effets de la redescende de la part départementale.
- Les dotations au global seront équivalentes.
- Il est prévu un même niveau de revenus des immeubles, à l'exception des locations de la salle de la Butte (en baisse) et du bureau de Poste (résiliation au 28 février 2021).
- La vente de la maison place de l'Aire Bidu apportera une recette exceptionnelle de 160 000 €.
- En investissement, le FCTVA sera très important du fait du niveau élevé des dépenses en 2019 et permettra d'apporter une recette de près de 450 000 €.

## 7.2. Prévisions masses budgétaires

A ce stade, il s'agit d'une orientation, les prévisions budgétaires seront affinées.

DÉPENSES		RECETTES	
		Fonctionnement	
		Report excédent (002)	150 000,00 €
Charges à caractère général	1 100 000,00 €	Atténuation de charges	35 000,00 €
Charges de personnel	1 100 000,00 €	Produits des services	269 000,00 €
Autres charges de gestion courante	435 000,00 €	Impôts et taxes	2 520 000,00 €
Charges financières	12 000,00 €	Dotations et participations	250 000,00 €
Charges exceptionnelles	70 000,00 €	Autres produits de gestion	55 000,00 €
Atténuation de produits	2 000,00 €	Produits financiers	0,00 €
Opérations d'ordres	90 000,00 €	Produits exceptionnels	2 000,00 €
Virement section investissement	477 000,00 €	Opérations d'ordres	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 286 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 286 000,00 €</b>

<b>Investissement</b>			
		Report excédent (001 + 1068)	1 764 774,32 €
RAR 2020	351 943,91 €	RAR 2020	60 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	195 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	480 000,00 €
Opérations patrimoniales	50 000,00 €	Subventions d'équipement	0,00 €
Opérations d'ordres	5 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
Programmes investissement	2 481 830,41 €	Opérations d'ordre	90 000,00 €
		Opérations patrimoniales	50 000,00 €
		Produits de cessions	160 000,00 €
		Virement section fonctionnement	477 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 083 774,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 083 774,32 €</b>

### 7.3. Plan pluri-annuel d'investissement

		2021	2022	2023
Capacité financière*		<b>994 499</b>	<b>952 979</b>	<b>958 452</b>
Solde n-1		1 914 774	1 513 274	1 091 252
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 909 274</b>	<b>2 466 252</b>	<b>2 049 704</b>
31.	Travaux Commerce 1 rue Aire Bidu	200 000		
31.	Rénovation énergétique Bellevue	115 000		
31.	Accueil périscolaire (700 000 € TTC)	50 000	400 000	250 000
42.	Matériel	75 000	75 000	75 000
43.	Acquisition immeubles / terrains	265 000	150 000	150 000
48.	Cheminements doux	192 000		80 000
53.	Cœur de bourg	150 000	200 000	200 000
	Passerelle (1 500 000 € TTC)	50 000	350 000	1 100 000
	Autres RAR	89 000		
	Divers annuels, autres programmes	210 000	200 000	200 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 396 000</b>	<b>1 375 000</b>	<b>2 055 000</b>
Solde		1 513 274	1 091 252	- 5 296

\* Autofinancement + recettes d'investissement (dotations, subventions) - dépenses investissements (emprunts)

### 7.4. Orientations 2021

		RAR	Programme engagé / provision	Nouveaux programmes
31.	Travaux bâtiment			160 000 €
	Travaux Commerce 1 rue Aire Bidu	148 000 €	52 000 €	
	Rénovation énergétique Bellevue		115 000 €	
	Accueil périscolaire		50 000 €	
	Divers	59 000 €		
33.	Cimetière			5 000 €
40.	Documents d'urbanisme			
42.	Matériel	7 000 €	75 000 €	
43.	Terrains divers	115 000 €	150 000 €	
45.	Eclairage public			
47.	Eglise - chapelles	19 000 €		10 000 €
48.	Voirie	4 000 €		35 000 €
	Cheminements doux		192 000 €	
53.	Aménagement du bourg		150 000 €	
	Passerelle		50 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES : 1 396 000 €</b>		<b>352 000 €</b>	<b>834 000 €</b>	<b>210 000 €</b>

## **8. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES**

Le budget assainissement a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté d'agglomération. Il ne fait plus l'objet d'un budget annexe.

### **8.1. Budget Espace Bellevue**

Ce budget HT ne comprend qu'une section de fonctionnement.

Intitulé	2016	2017	2018	2019	2020
Subvention d'équilibre	133 916 €	122 325 €	112 258 €	119 900 €	65 589 €

En 2016, le déficit était plus élevé en raison de travaux importants d'entretien.

La reprise en régie des locations de salles au 1<sup>er</sup> février 2020 a diminué les charges d'entretien et de gestion. La personne recrutée est rémunérée via le budget principal.

Une modification tarifaire à compter de 2021 va diminuer les recettes (location au week-end plutôt qu'à la journée). Les gratuités seront réduites au minimum.

L'impact de la COVID 19 a entraîné une baisse des locations et dans une moindre mesure, une réduction des frais d'utilisation (électricité et gaz).

Le taux de récupération de la TVA est fortement dégradé du fait de la réduction de l'activité commerciale en 2020. Ceci engendrera des dépenses supplémentaires en 2021 (environ 5 000 €).

L'annulation d'une grande partie des spectacles de la saison culturelle 2020 a fortement réduit le déficit de ce budget.

Pour 2021, la commission culture, communication, relations aux publics propose le report de deux spectacles (Rastas du Cœur et Get Funky).

La subvention du budget principal sera plus importante pour ce budget annexe. Elle est estimée à 130 000 € en organisant huit spectacles de la saison culturelle et les deux manifestations reportées.

### **8.2. Budget lotissement allée des Chênes**

Ce budget annexe a été créé en 2018 pour la réalisation d'un lotissement comprenant trois lots.

Les terrains ont été viabilisés en 2019 et les ventes de lots sont intervenues en 2020 (environ 175 000 €).

Pour 2021, il s'agit de réaliser les travaux de finition du lotissement.

Ce budget sera excédentaire et une fois totalement clôturé, l'excédent pourra être reversé sur le budget principal, probablement en 2022.